

L'ENRACINEMENT BIBLIQUE DE LA PRIERE D'ORDINATION DES PRETRES DANS LA LITURGIE ROMAINE

Par M. l'abbé Martin Troupeau, diacre.

INTRODUCTION

Les prières d'ordinations contiennent toujours des citations explicites ou implicites de l'Écriture, comme Paul De Clerck l'a montré dans une contribution donnée lors des Semaines liturgiques de Saint Serge en 1995.¹ Il est parfaitement légitime de chercher les motifs pour lesquelles l'Écriture est mobilisée. Est-ce uniquement afin d'agrémenter la prière en lui donnant une saveur biblique, ou bien l'Écriture tient-elle une place majeure dans l'adresse que l'évêque fait à Dieu de lui accorder les collaborateurs avisés dont il a besoin ? La récente traduction en français du traité eucharistique du père Cesare Giraudo *In unum Corpus*, traité mystagogique sur l'Eucharistie,² ainsi qu'un article du même auteur, paru en 2010 dans la *Rivista liturgica*,³ nous a incité à ouvrir le dossier pour le présenter aux lecteurs français.

Dans un premier temps, nous laissant guider par Paul De Clerck, nous parcourrons les grandes étapes du développement du presbytérat, dont témoignent l'évolution des rites et des prières. Dans un deuxième temps, nous présenterons brièvement la démarche de Cesare Giraudo et sa conception de la structure des anaphores eucharistiques. Dans un troisième temps, nous exposerons son analyse de la prière d'ordination presbytérale du sacramentaire *veronense*, qui fut en usage jusqu'en 1990, pour nous arrêter, dans un dernier temps, sur les récentes modifications apportées à la seconde édition typique du *Pontifical des ordinations*, aujourd'hui en usage.

I. L'EVOLUTION DANS LA PERCEPTION DU SECOND DEGRE DU SACREMENT DE L'ORDRE

Paul De Clerck a souligné, dans l'article intitulé *Ordination, ordre* - une contribution majeure au dictionnaire *Catholicisme* - quelles furent les différentes manières de comprendre le presbytérat, à partir des rites et des prières. Il détermine ainsi quatre "âges" :

¹ P. DE CLERCK, « L'usage de l'Écriture dans les prières d'ordination des liturgies byzantine, gallicane et romaine », in A. TRIACCA ET A. PISTOIA (éds), *Ordinations et ministères. Conférences Saint Serge. XLII^e semaine d'études liturgiques. Paris. 1995*, « BEL Subsidia, 85 », Edizioni liturgiche, Roma, p. 107-117.

² C. GIRAUDO, *In unum corpus. Trattato mistagogico sull'eucaristia*, Milano, San Paolo, 2007² ; trad. française É. IBBORA, et P-M. HOMBERT, *In unum corpus. Traité mystagogique sur l'Eucharistie*, Paris, Cerf, 2014.

³ C. GIRAUDO, « Il presbitero : pastore, sacerdote e "doctor fidei" nella preghiera di ordinazione del sacramentario veronese », in *Rivista liturgica* 97 (2010) 37-66.

Le premier âge est celui dont témoigne la *Tradition apostolique* de saint Hippolyte, qui présente le prêtre non comme un subordonné de l'évêque, mais comme un membre d'un presbyterium ayant pour mission d'aider l'évêque à gouverner le peuple de Dieu. La prière d'ordination demande pour le prêtre l'esprit de grâce et de conseil du presbyterium.⁴ Au quatrième siècle, la prière des *Constitutions apostoliques* explicite celle de la *Tradition apostolique*, et demande pour les prêtres la grâce suivante :

*Remplis-les de l'Esprit de grâce et de conseil pour qu'ils prennent ton peuple en charge et participent à son gouvernement avec un cœur pur, de même que, dans ton intention pour ton peuple élu, tu avais ordonné à Moïse de choisir des anciens.*⁵

Le second âge est celui dont témoignent les premiers sacramentaires, parmi lesquels le *Veronense* où le prêtre reçoit, pour la première fois, le titre de prêtre (*sacerdos*), ce changement de vocabulaire indiquant que les presbytres sont devenus des curés responsables de paroisse ; le presbyterium, autrefois rassemblé autour de l'évêque, se disperse pour célébrer l'eucharistie au sein de communautés disséminées dans la Ville. Les prêtres ont alors en charge des églises dites *tituli*. La prière du sacramentaire *veronense* les définit alors comme des *prêtres du second ordre* (*sacerdotes secundi meriti*). On assiste ainsi à la naissance d'une hiérarchie cléricale qui associe, dans la dispensation des sacrements, les prêtres partageant avec l'évêque, la même grâce sacerdotale.⁶

Le troisième âge correspond au rituel d'ordination des Gaules dont témoignent divers documents parmi lesquels on peut citer le *Missale Francorum*,⁷ et le *Missel de*

⁴ P. DE CLECK, « Ordination, Ordre », in *Catholicisme*, éd. Letouzey et Ané, Paris, 1985, t. X, col. 168 : *Le texte est typique de la théologie du presbytérat qui se dégage de cette prière. Le presbytre n'y est pas encore défini par sa subordination à l'évêque, encore moins par sa "participation au sacerdoce de l'évêque" mais par sa qualité de membre du presbyterium qui doit aider et gouverner ton peuple (ou mieux aider à gouverner).*

⁵ *Les Constitutions apostoliques*, Introduction et traduction, éd. M. METZGER, « Sources chrétiennes, 336 », Cerf, Paris, t. 3, 1987, 16, 3, p. 219.

⁶ P. DE CLECK, « Ordination, Ordre », in *Catholicisme*, éd. Letouzey et Ané, Paris, 1985, t. X, col. 176 : *L'étude du vocabulaire de la prière fait apparaître l'entrecroisement de quatre thèmes : l'Eglise est en croissance, il lui faut donc des aides dans le ministère de direction, mais tout cela doit se faire dans l'ordre (on perçoit le glissement de sens que ce terme est susceptible). Le Sitz im Leben de ce monument de la Tradition est ainsi clairement dévoilé. On se trouve à une époque où le nombre des chrétiens augmente fortement, ce qui exige une restructuration des communautés et des ministères. Les fidèles sont trop nombreux pour se rassembler tous autour de l'Evêque, entouré de son presbyterium comme d'un conseil. Des presbytres sont maintenant chargés de tituli de communautés périphériques et y exercent quasi les mêmes tâches que l'évêque. La théologie de la prière d'ordination presbytérale de la Tradition apostolique ne répond plus à la situation concrète ; on en forge donc une autre, définissant les presbytres comme « sacerdotes secundi meriti ».*

⁷ *Missale francorum*, L.C MOHLBERG, L. EIZENHÖFFER, et P. SIFFRIN, P., (ed), « REDMF, 2 », Herder, Roma, 1957, n° 1-44.

Léoféric ;⁸ à la suite de Bruno Kleinheyser,⁹ Paul De Clerck explique que le rituel des ordinations du *Pontifical romano-germanique* a placé l'un à la suite de l'autre, le rituel romain gélasien, puis le rituel des Gaules.¹⁰

La prière consécatoire *Deus sanctificationum* introduite dans le *Pontifical romain* avant l'onction des mains, est fort différente de sa consœur romaine. Elle ne recourt pas à la typologie ; l'Ancien Testament n'est pas mentionné. Elle parle des vertus que Paul a recommandées à Tite et à Timothée mais, aussi curieusement que dans la prière diaconale, on ne trouve dans les mots qui suivent que très peu d'expression bibliques. Elle ne comporte ni anamnèse ni épiclese, mais elle souhaite que le presbytre soit rempli de l'Esprit-Saint. Elle est nettement plus simple que le formulaire romain correspondant, et ne se pique pas de résoudre des problèmes théologiques.¹¹

Ainsi, les prières *ad consummandum* seront le lieu privilégié où s'exprimera cette nouvelle conception ; alors que la prière romaine, présentait principalement le prêtre comme membre du presbyterium, collaborateur de l'évêque, le nouvel *Ordo* montre en lui le célébrant de la messe. Revêtu des vêtements liturgiques, l'évêque lui consacre les mains pour qu'il puisse offrir le sacrifice : « *Accipe potestatem offerendi sacrificii Deo tam pro vivis quam pro defunctis* », et termine par la bénédiction finale où il demande : « *Ut sitis benedicti in ordine sacerdotali et offeratis placabiles hostias* ».

Le prêtre n'est donc plus membre d'un presbyterium urbain, mais chef d'une petite communauté. Son titre d'*ancien* (*presbyter*) évoque moins le conseil des anciens que la gravité qui convient à un vieillard ; plutôt qu'aux figures de l'ancienne Alliance, on fait appel aux directives pastorales que donnait Paul à Tite et à Timothée ; le coopérateur de l'ordre des évêques, qui n'occupait, à son rang, qu'une place modeste dans la concélébration eucharistique, est désormais le président de l'assemblée liturgique, célébrant des mystères du corps et du sang du Seigneur. En pratique, cela aboutit à une expression visuelle des rites *ad consummandum* plus qu'à un réel développement théologique du sacrement.

Le quatrième âge est celui dont témoigne la réforme qui a suivi le concile Vatican II. On sait que cette réforme fut préparée par la constitution *Sacramentum Ordinis* du pape Pie XII, publiée en 1947, définissant la matière et la forme des trois degrés du sacrement de l'ordre, à savoir l'épiscopat, le presbytérat et le diaconat.¹² Il reviendra au concile

⁸ *The Leofric Missal II Text*, N. ORCHARD (ed), Henry Bradshaw Society, London, 2002.

⁹ B. KLEINHEIYER, *Die Preister weihe im römischen Ritus*, Paulinus-Verlag, Trier, 1962, p. 85-267.

¹⁰ P. DE CLECK, « La prière gallicane "Pater sancte" de l'ordination épiscopale », in *Traditio et Progressio. Studi liturgici in onore del prof. Adrien Nocent, a cura di Giustino Farnedi*, « Studia Anselmiana, 95 », « Analecta liturgica, 12 », Roma, 1988, p. 163-176.

¹¹ P. DE CLECK, « Ordination, Ordre », in *Catholicisme*, éd. Letouzey et Ané, Paris, 1985, t. X, col. 183.

¹² PIE XII, *Constitution apostolique « Sacramentum Ordinis »*, in AAS 40 (1948) 5-7. Voir aussi P. SORCI, « A cinquant'anni della Costituzione apostolica "Sacramentum Ordinis" », in *Rivista liturgica* 84 (1997) 779-786.

Vatican II de définir la sacramentalité de l'épiscopat ; la doctrine du sacerdoce, très brièvement esquissée en *Lumen Gentium* 28, se verra développée dans le décret *Presbyterorum Ordinis*. Ce décret insiste beaucoup sur la configuration du prêtre au Christ Prêtre, qui fait de lui un *autre Christ*.

Lors de la réforme, les membres du *Consilium* choisirent comme prière pour l'ordination épiscopale celle de la *Tradition apostolique*, qui correspondait davantage à la théologie de l'épiscopat que le concile Vatican II venait d'illustrer.¹³ En revanche, ils ne jugèrent pas expédient de modifier celle de l'ordination des prêtres et ne proposèrent que des changements minimes, conservant en grande partie celle que le *Sacramentarium veronense* (Le 951) nous avait léguée.¹⁴ Par contre, les ajouts du *Pontifical romano-germanique* furent supprimés afin de mettre en lumière le rite de l'imposition des mains accompagnée de la prière d'ordination.

Comme nous l'avons noté, les ajouts provenant du rituel des Gaules témoignaient d'une conception différente du prêtre : l'évêque lui confiait la présidence des sacrements (le prêtre devenant l'homme de la messe, l'évêque s'étant réservé depuis longtemps la confirmation), l'annonce de l'Évangile, ainsi que le soin des âmes (*cura animarum*). Pierre Jounel commente cette suppression : *avec la disparition de la prière, disparaissait aussi la présentation du ministère eucharistique du prêtre et des vertus dont il doit porter témoignage. Les rédacteurs ont sous-estimé l'aspect négatif de cette suppression*.¹⁵

À ces quatre âges, j'en ajouterai volontiers un cinquième : celui inauguré par le *Pontifical* de 1990, seconde édition typique du *Pontifical des ordinations*. Cette nouvelle édition apporte des modifications substantielles à la prière d'ordination du prêtre et cherche à mieux exprimer dans la *lex orandi* la théologie actuelle du sacerdoce *lex credendi*.

C'est sur ces dernières modifications que nous voudrions faire porter notre étude. Mais il est nécessaire, pour comprendre la portée des changements d'analyser la structure interne de cette vénérable prière, en commençant par quelques considérations sur la structure des anaphores eucharistiques. C'est ce que nous allons faire en suivant Cesare Girauda.

¹³ A. ROSE, « La prière de consécration pour l'ordination épiscopale », in LMD 98/2 (1969) 127-142.

¹⁴ A. PISTOIA, « Note sulla teologia del nuovo rito delle ordinazioni », in *Ephemerides Liturgicae* 83 (1969) 88-98.

¹⁵ P. JOUNEL, « La nouvelle édition typique du rituel des ordinations », in LMD 186/2 (1991) 17.

II. LA STRUCTURE INTERNE DES ANAPHORES SELON LE PERE CESARE GIRAUDO

La structure des anaphores est, depuis Louis Bouyer, l'objet d'une étude attentive,¹⁶ et la réforme liturgique a conduit à l'édition de recueils d'anaphores.¹⁷ Cesare Giraudo a travaillé à mettre en lumière leur structure interne. C'est à son école que nous nous mettons et, pour mieux entrer dans sa pensée, il nous semble indispensable de définir un certain nombre de concepts. Cesare Giraudo divise les grandes prières de l'Ancien Testament en deux sections qu'il dénomme respectivement *section anamnético-célébrative* et *section épyclétique*.¹⁸

Par *section anamnético-célébrative*, il désigne la première partie du formulaire dans laquelle la communauté en prière célèbre Dieu par la bouche de son chef, en le louant et le confessant, en *faisant anamnèse* (faisant mémoire) d'une double histoire qui est l'expression de la fidélité de Dieu et de notre infidélité ; l'histoire de sa grâce et de notre péché, l'histoire des merveilles que le Seigneur ne se lasse pas d'accomplir en notre faveur et de notre infidélité à son égard. Dans cette section, les verbes sont à l'indicatif.

Par *section épyclétique*, il désigne la seconde partie du formulaire, dans laquelle se trouve la demande. Le terme grec « *épiklésis* » est en effet composé de deux mots (« *épi* » et « *klésis* » : cri vers) : cela souligne bien que cette section comporte un cri d'injonction adressé au Seigneur.¹⁹ Ici, les verbes sont à l'impératif.

Prenant comme exemple la prière d'alliance (« *tôdâ* »)²⁰ d'Esdras en Néhémie 9, 6-37, Giraudo explique que la section épyclétique à l'impératif ne vient qu'après la section anamnétique. En effet, cette dernière a rendu possible l'injonction suppliante²¹ faite à

¹⁶ L. BOUYER, *Eucharistie*, Paris, Desclée, 1967.

¹⁷ A. HÄNGGI & I. PAHL, *Prex eucharistica. Textus e variis liturgiis antiquioribus selecti*, « Spicilegium Friburgense, 12 », Édit. universitaires de Fribourg, Fribourg, 1978².

¹⁸ C. GIRAUDO, *In unum corpus*, op. cit., p. 204-205.

¹⁹ Idem, p. 205 : *La communauté, qui se trouve dans une situation d'urgence, se constitue en assemblée culturelle, afin d'adresser au partenaire divin une interpellation de nature juridique qui est en réalité une injonction suppliante. Cette notion qui se révélera extrêmement riche, surtout en théologie eucharistique, ressort de la lecture transversale des formulaires d'alliance.*

²⁰ C. GIRAUDO, « La liturgie comparée au secours de l'orthodoxie de l'anaphore d'Addaï et Mari », in F. CASSINGENA-TREVEDY & I. JURASZ, *Les liturgies syriaques*, « Études syriaques, 3 », Geuthner, Paris, 2006, p. 127 : *En tant que forme littéraire, nous sommes autorisés à la dénommer tôdâ, c'est-à-dire confession, de la racine yhd qui, moyennant une ambivalence sémantique, signifie à la fois "confesser Dieu" et "confesser ses péchés". D'ailleurs, l'intérêt porté à cette racine est bien accrédité par son équivalence avec le couple sémitique néotestamentaire εὐχαριστεῖν / εὐχαριστία ainsi qu'il ressort de toute la tradition syriaque (biblique, liturgique et patristique).*

²¹ Ibidem., p. 127 : *Tandis que le terme injonction souligne la force contraignante du cri venant du vassal, l'adjectif suppliante rappelle que cette injonction est formulée dans un cadre euchologique. Il ne s'agit pas d'une injonction autoritaire, mais autorisée.*

Dieu, en l'introduisant par un long développement où l'orant, ayant rappelé à Dieu les merveilles réalisées en faveur d'Israël,²² lui demande d'agir *maintenant*.

Le passage d'une section à l'autre est marquée par le terme technique : *et maintenant*.²³ Il est possible de résumer la structure par cette sentence : *la protase à l'indicatif fonde juridiquement l'apodose à l'impératif*.²⁴

Cette dynamique, commune à tous les formulaires de prière, est appelée *dynamique simple*. Cesare Giraudo montre aussi, à partir d'une autre « *tôdâ* » du livre de Néhémie (Ne 1, 1-5), que, pour appuyer théologiquement la demande adressée à Dieu de ramener les exilés sur la terre des pères, *Néhémie insère dans le formulaire un texte biblique de promesse apte à fonder théologiquement ce retour* (v. 8-9).²⁵ Ce recours à un *lieu théologique scripturaire*²⁶ apparaît comme greffé dans le formulaire de prière, et il s'explique :

*Celui qui prie, soucieux de donner à sa demande un poids théologique maximal, va chercher dans les archives des paroles de Dieu que sont les Écritures, un oracle de salut qui réponde, pus que tout autre, à la circonstance présente, une fois trouvée, il l'insère textuellement – sous la forme d'un embolisme, c'est-à-dire d'une greffe littéraire – dans le formulaire de prière, afin qu'en entendant sur les lèvres de la communauté en prière ses propres paroles de pardon, les entrailles paternelles et maternelles de Dieu soient remuées au plus profond.*²⁷

Ce phénomène de greffe est appelé par Cesare Giraudo : *dynamique embolistique*.²⁸

En d'autres termes, pour reprendre une expression de saint Justin, qui définit l'anaphore eucharistique par une *hendiadys*²⁹ de type *hysteron/proteron* (le premier terme disant

²² C. GIRAUDO, *In unum corpus*, op. cit., p. 206-213.

²³ Les termes “ *Quapropter / w^e‘attâ / καὶ νῦν* ” servent d'agrafe avec la section précédente.

²⁴ C. GIRAUDO, « Il presbitero : Pastore, sacerdote e “doctor fidei” », a. cit., 44 : « *La protasi all'indicativo fonda iuridicamente l'apodosi all'imperativo* » ; É. LITTRE, *Dictionnaire de la Langue française*, tome second, première partie, Hachette, Paris, 1863 : *Protase : terme de grammaire : la première partie d'une période ; la seconde s'appelle apodose*.

²⁵ C. GIRAUDO, *In unum corpus*, op. cit., p. 215.

²⁶ Ibid., p. 658 : *Passage scripturaire privilégié que la communauté utilise comme fondement théologique de la demande autour duquel elle élabore son formulaire de prière. C'est dans l'Écriture Sainte, comprise comme archives de la Parole de Dieu, que l'orant va chercher ce fondement supplémentaire de sa demande et, une fois qu'il l'a trouvé, il le greffe sur le formulaire sous la forme d'un embolisme. Le lieu théologique scripturaire consiste souvent en une promesse prophétique formulée au futur*.

²⁷ Ibid., p. 218.

²⁸ Ibid., p. 217, note 9 : *Nous ne prenons pas le terme « embolisme » dans son acception générique de “oraison complémentaire” commune aux liturgistes. Notre emploi spécifique se réfère à l'étymologie du verbe ἐμβάλλειν (jeter dans, insérer, introduire), et à la signification concrète du substantif τὸ ἔμβολον (tout ce qui s'insère en forme de coin, en particulier le greffon de l'arbre)*.

²⁹ *Hendiadys* ou *hendiadyn*, n. m. - 1902, LAROUSSE : *Du grec hen dia duoin “ une chose au moyen de deux mots ” : Figure de rhétorique qui consiste à dissocier en deux noms coordonnés, une expression*

ce qui logiquement vient après, et vice-versa), on peut définir l'eucharistie comme *supplications et action de grâce*. À condition de prendre l'expression de la manière suivante : *action de grâce et supplications*.³⁰ C'est ainsi que s'articulent les deux sections anamnétique et épilclétique.³¹

Ce processus de dynamique embolistique est attesté tant dans l'euchologie juive que dans l'euchologie chrétienne (qu'elle soit anaphorique ou non anaphorique ³²). L'exemple emblématique de greffe littéraire est l'insertion du récit institutionnel de la prière eucharistique.³³ Il constitue le lieu théologique scripturaire de la demande pour que les dons soient transformés en corps et sang du Christ et que communiantes soient transformés en corps ecclésial.³⁴ Cesare Giraudo a beaucoup travaillé sur la question du quasi-embolisme ou quasi-récit lors de la reconnaissance par l'Église catholique de la validité de l'anaphore d'Addaï et Mari.³⁵

unique (nom et adjectif ou nom et complément), "ainsi quand Lamartine dit : un temple rempli de voix et de prières, pour : de voix qui prient" (Marouzeau). L'hendiadys est fréquent en poésie latine.

³⁰ JUSTIN, *Première Apologie*, « Sources chrétiennes, 507 », Cerf, 2006, 65, 3, p. 304-305 ; 67, 5, p. 310-311.

³¹ C. GIRAUDO, « La liturgie comparée au secours de l'orthodoxie de l'anaphore d'Addaï et Mari », in F. CASSINGENA-TREVEDY & I. JURASZ, *Les liturgies syriaques*, « Études syriaques, 3 », *op. cit.*, p. 127 : *Il existe entre les deux un rapport spéculaire (de miroir) : l'une est en fonction de l'autre. En reprenant la terminologie de Justin, on peut dire que l'εὐχαριστία est spéculaire par rapport à l'εὐχή, et vice-versa. Une note explique : Chaque fois qu'il parle de l'anaphore, Justin mentionne en premier lieu la supplication (εὐχή) et ensuite l'action de grâce (εὐχαριστία). Ce procédé cher à l'auteur, et que la stylistique dénomme hysteron/proteron, nous oblige à rétablir la séquence logique.*

³² C. Giraudo, dans son traité *In unum Corpus*, donne deux exemples de formulaires non anaphoriques : un formulaire d'absolution de la liturgie de Saint Basile (cf E. RENAUDOT (éd) *Liturgiarum Orientalium Collectio*, t. 1, Franfort-sur-le-Main, 1847², p. 77-79) ; le formulaire d'ordination presbytérale que nous nous proposons d'étudier maintenant. C. GIRAUDO, *In unum Corpus*, *op. cit.*, p. 237-243.

³³ Cesare Giraudo, dans un article de la *Nouvelle revue théologique* de 1990, écrivait : *À la question : " qui est apparu le premier, le récit anaphorique de l'institution ou le formulaire anaphorique ? ", je réponds, en m'appuyant sur de nombreuses anaphores syriennes le plus souvent encore inédites, qu'il faut reconnaître la préexistence du formulaire anaphorique. Ce dernier en utilisant la possibilité prévue par la forme littéraire d'insérer un texte scripturaire dans le but précis de conférer à la demande un fondement plus ferme, finit par accueillir assez tôt - en guise d'embolisme ou de greffe littéraire - le récit de l'institution. Celui-ci en effet confère le maximum de crédit théologique possible à la demande de notre transformation en corps ecclésial, eschatologique, mystique.* C. GIRAUDO, « Vers un traité de l'Eucharistie à la fois ancien et nouveau. La théologie de l'eucharistie à l'école de la lex orandi », in *Nouvelle Revue Théologique* 112 (1990) 870-887.

³⁴ C. GIRAUDO, « Il presbitero : Pastore, sacerdote e "doctor fidei" », *a. cit.*, 45 : « *La dinamica orazionale embolistica è largamente attestata nell'eucologia veterotestamentaria, in tutta l'eucologia giudaica e nell'eucologia cristiana anaforica e non-anaforica. Nelle anafore si configura in maniera eminente attraverso l'innesto del racconto istituzionale, ossia del luogo teologico scritturistico della domanda per la trasformazione nostra nel corpo ecclesiale* ».

³⁵ Orientations pour l'admission à l'Eucharistie entre l'Église chaldéenne et l'Église assyrienne d'Orient, in *Osservatore Romano*, 26 octobre 2011 ; *La Documentation Catholique* 2265 (2002) 213-214. Voir aussi : C. GIRAUDO, « Addaï et Mari, l'anafora della Chiesa d'Oriente : ortodossa anche senza le parole istituzionali », in *Rivista Liturgica* 89 (2002) 205-215 ; C. GIRAUDO, « L'anafora degli Apostoli Addaï e Mari : la "gemma orientale" della lex orandi », in *Divinitas* 47 (2004) 107-124 ; C. GIRAUDO, « La liturgie comparée au secours de l'orthodoxie de l'anaphore d'Addaï et Mari », in F. CASSINGENA-TREVEDY & I. JURASZ, *Les liturgies syriaques*, « Études syriaques, 3 », *op. cit.*, p. 115-143 ; C. GIRAUDO, « The Genesis of the anaphoral institution narrative in the light of the anaphora of Addaï

Mais, selon notre auteur, ce phénomène se retrouve dans la prière que l'évêque de rite romain adressait à Dieu le Père sitôt après avoir imposé les mains aux candidats à l'ordination presbytérale, selon le sacramentaire *veronense*.

III. LA PRIERE D'ORDINATION SELON LE SACRAMENTAIRE VERONENSE

1. Le texte

On le trouve dans le sacramentaire *veronense*,³⁶ en regard du texte latin. Nous donnons la traduction proposée par l'édition française de *In unum corpus* de Cesare Giraudo³⁷ :

Domine, sancte Pater, omnipotens æterne Deus,	Ô Seigneur, Père saint, Dieu tout puissant et éternel
honorum omnium et omnium dignitatum quae tibi militant distributor ;	c'est toi qui distribues tous les honneurs et toutes les dignités à ceux qui te servent.
per quem proficiunt universa ;	De toi procède toutes choses,
per quem cuncta firmantur,	par toi elles sont rendues stables,
amplificatis semper in melius naturae rationabilis incrementis	grâce au progrès toujours plus grand de tes créatures
per ordinem congrua ratione dispositum.	disposé selon un ordre sage.
Unde sacerdotales gradus et officia levitarum	Par toi se déployèrent les degrés sacerdotaux et les offices des lévites institués par des rites préfiguratifs,
sacramentis mysticis instituta creverunt ;	si bien que tu disposas les grands prêtres
ut cum pontifices summos regendis populis praefecisses,	pour être guide des peuples
ad eorum societatis et operis adiumentum	et que tu choisis pour eux comme collaborateurs et compagnons de travail
sequentis ordinis viros	des hommes établis dans l'ordre suivant,
et secundae dignitatis elegeris.	qui est la seconde dignité.
Sic in eremo per septuaginta virorum prudentium mentes Moysis spiritum propagasti ;	C'est ainsi que, dans le désert, tu répandis l'esprit de Moïse sur soixante-dix hommes prudents ;

and Mari : between form criticism and comparative liturgy », in *Orientalia Christiana Periodica* 78/ 1 (2012) 15-27.

³⁶ *Sacramentarium Veronense*, L. C. MOHLBERG, L. EIZENHÖFFER, et P. SIFFRIN, (édits), Herder, Rome, 1956, p.121-122. Pour un commentaire, voir D. EISSING, « Ordination und Amt des Presbyters. Zur Interpretation des römischen Priestweihegebetes », in *Zeitschrift für katholische Theologie* 98 (1976) 31-51 ; G. FERRARO, *Le preghiere di ordinazione al diaconato, al presbiterato, e all'episcopato*, Dehoniane, Napoli, 1977, p. 83-147.

³⁷ C. GIRAUDO, *In unum corpus*, op. cit., p. 240-241.

quibus ille adiutoribus usus in populo,
innumeras multitudines facile gubernavit.

Sic in Eleazaro et Ithamar, filiis Aaron,
paternae plenitudinis abundantiam
transfundisti, ut ad hostias salutes et
frequentiores officii sacramenta sufficeret
meritum sacerdotum.

Hac providentia, Domine,

apostolis filii tui doctores fidei comites
addidisti,
quibus illi orbem totum secundis
praedicatoribus impleverunt.

Quapropter infirmitati quoque nostrae,
Domine, quaesumus, haec adiumenta
largire ;

qui, quanto magis fragiliores sumus,
tanto his pluribus indigemus.

Da, quaesumus, Pater, in hos famulos tuos

presbyterii dignitatem.

Innova in visceribus eorum spiritum
sanctitatis.

Acceptum a te, Deus, secundi meriti
munus obtineant,

censuramque morum exemplo suae
conversationis insinuent.

Sint probi cooperatores ordinis nostri.

Eluceat in eis totius forma iustitiae,

ut bonam rationem dispensationis sibi

et lui, se servant de ces collaborateurs au
bénéfice du peuple, gouverna plus
facilement des multitudes innombrables.

C'est ainsi que tu répandis aussi sur
Éléazar et sur Ithamar, fils d'Aaron,
l'abondance de ta plénitude paternelle,
pour que fussent suffisants les prêtres
capables d'offrir des sacrifices de salut en
raison d'un ministère de plus en plus
sollicité.

Par ce même dessein providentiel, ô
Seigneur,

tu ajoutas comme compagnon aux Apôtres
de ton Fils

des docteurs dans la foi,

et ces prédicateurs du second degré,

qui remplirent le monde entier.

C'est pourquoi, Seigneur, nous te prions :
donne aussi à notre faiblesse ces mêmes
collaborateurs,

car, plus nous sommes fragiles,

plus nous avons besoin qu'ils soient
nombreux.

Donne à ces serviteurs, nous t'en prions,

ô Père,

la dignité du presbytérat ;

renouvelle au plus profond d'eux l'Esprit
de sainteté,

qu'ils reçoivent de toi, ô Dieu, le ministère
du second degré,

et que, par l'exemple de leur
comportement, ils inspirent une vie
intègre.

Qu'ils soient des collaborateurs fidèles de
notre ordre épiscopal.

Que resplendisse en eux toute forme de
justice,

afin qu'en montrant avoir bien accompli la

creditae reddituri, aeternae beatitudinis charge qui leur a été confiée,
praemia consequantur. ils puissent obtenir la récompense de la
béatitude éternelle.

2. Au cœur de la prière

Dans ce formulaire, il est aisé de mettre en évidence une première section anamnétique qui conduit à la section épyclétique. Cette dernière section a été bien étudiée depuis l'intervention du Pape Pie XII³⁸ par contre, la section anamnétique ne l'a pas été assez.

On trouve en effet, dans la section anamnétique, une mention des trois fonctions dites *tria munera*. Cette mention n'est pas faite à titre d'illustration,³⁹ mais appartient à l'anamnèse laudative et conduit jusqu'au cœur de la prière d'ordination. Cesare Giraudo emploie le terme de quasi récit institutionnel : *on peut considérer cette anamnèse laudative comme le quasi-récit institutionnel du sacerdoce du second ordre*.⁴⁰

Pour comprendre la structure de cette section, nous devons partir de l'épiclese qui apparaît comme l'autre centre dynamique de la prière d'ordination. Ici, l'évêque demande à Dieu de lui donner des collaborateurs, c'est-à-dire des prêtres de second rang. Pour appuyer cette demande, l'évêque va chercher, dans les archives de la Parole de Dieu, un récit qui soit un lieu théologique scripturaire fondant le ministère du second degré avec les trois fonctions. Ne trouvant pas de texte qui puisse être cité à la lettre selon la technique de l'embolisme, il se contente de combiner, sous la forme d'un triptyque théologique, deux citations de l'Ancien Testament et une du Nouveau.⁴¹

3. Les sources scripturaires du quasi-récit institutionnel

La première typologie concerne la fonction de gouvernement, qui se décline en : *régir* (« *regere* »), *gouverner* (« *gubernare* ») et *paître le peuple de Dieu* (« *pascere populum*

³⁸ PIE XII, Constitution apostolique *Sacramentum Ordinis*, in AAS 40 (1948) 5-7.

³⁹ C. GIRAUDO, *In unum corpus*, op. cit., p. 241 : *Nous avons dit : est illustrée, mais l'expression n'est pas exacte : il s'agit beaucoup plus qu'une simple description, fut-elle historique. En effet, l'anamnèse laudative atteint ici son sommet qui, à son tour, conduira au cœur de la prière d'ordination.*

⁴⁰ C. GIRAUDO, « Il presbitero : Pastore, sacerdote e "doctor fidei" », a. cit., 48-49 : « *Qui si trova infatti il primo centro dinamico della preghiera, il quale funge da racconto istituzionale del sacerdozio di secondo grado* » ; C. GIRAUDO, « La liturgie comparée au secours de l'orthodoxie de l'anaphore d'Addai et Mari », in F. CASSINGENA-TREVEDY & I. JURASZ, *Les liturgies syriaques*, « Études syriaques, 3 », op. cit., p. 128 : *L'observation de la prière vétérotestamentaire nous fait également découvrir l'existence d'un cas intermédiaire entre la dynamique simple et la dynamique embolistique. Cela nous amène à parler de quasi-embolisme, ou encore de quasi-greffe, de quasi-récit. Il arrive parfois que la configuration plénière manque à la greffe du lieu théologique scripturaire, soit que la citation soit indirecte, soit qu'elle reste purement allusive ; mais cela n'enlève rien à la fonction de la citation elle-même.*

⁴¹ C. GIRAUDO, *In unum corpus*, op. cit., p. 241-242.

Dei »). L'épisode scripturaire évoqué est celui de Nombres 11, 16-25⁴² où Jéthro, le beau-père de Moïse, conseilla à celui-ci de se faire aider ; Moïse suivit le conseil et appela les soixante-dix anciens. Est comme esquissé le prototype d'une fonction exercée respectivement par un homme de premier rang et d'autres de second rang.

La seconde typologie concerne la fonction sanctificatrice : elle touche plus spécifiquement le service liturgique et sacrificiel. Elle en appelle à Exode 28, 1-29, 35.⁴³ Épisode proche du précédent, puisque d'une manière semblable au choix des soixante-dix anciens qui reçurent une part de l'esprit de Moïse : les fils d'Aaron, Éléazar et Ithamar, reçurent une effusion semblable de l'esprit de leur père. Par là est soulignée l'unicité du sacerdoce du premier ordre qui s'adjoint pour les besoins du ministère des aides – « *Quapropter infirmitati quoque nostrae, Domine, quaesumus, haec adiumenta largire ; qui quanto magis fragiliores sumus, tanto his pluribus indigemus* »⁴⁴ – dit justement la prière d'ordination du sacramentaire *veronense*.

Avec la troisième typologie, on passe au Nouveau Testament. Cette dernière typologie est reliée aux deux autres par l'expression par *cette providence* (« *hac providentia* ») soulignant l'identique dessein providentiel qui conduit aux destinées de la dispensation de l'économie sacramentelle : Dieu a aussi pourvu à l'établissement d'une fonction prophétique ou d'enseignement. Le sujet qui veille aux destinées de l'Église est le même Seigneur qui associe au ministère des Apôtres, maîtres du premier ordre, des compagnons. Ceux-ci, tout en appartenant au second degré, n'en sont pas moins des *docteurs de la foi*.

Les Apôtres remplirent le monde entier de ces derniers. Les épisodes évangéliques qui pourraient illustrer cette affirmation sont d'abord l'appel et le choix des apôtres (Lc 9, 1-6), puis la mission des disciples (Lc 10, 1-11 ; enfin divers textes des Actes des Apôtres durant le temps après la Pentecôte.

Il est facile de constater que les références ne sont pas citées à la lettre. Cesare Giraudo en conclut : *il s'agit d'une évocation qui permet de repérer, d'une manière suffisamment claire, le lieu théologique scripturaire relatif aux trois fonctions du sacerdoce néotestamentaire*.⁴⁵ A sa suite, nous pouvons nommer ces trois typologies

⁴² Voir aussi Ex 18, 13-27.

⁴³ Lv 8, 1-10, 7.

⁴⁴ *C'est pourquoi, Seigneur, nous te prions : donne aussi à notre faiblesse ces mêmes collaborateurs, car, plus nous sommes fragiles, plus nous avons besoin qu'ils soient nombreux.*

⁴⁵ C. GIRAUDO, « Il presbitero : Pastore, sacerdote e “doctor fidei” », *a. cit.*, 50 : « *Si tratta di un'evocazione che consente di individuare con sufficiente chiarezza il luogo teologico scritturistico relativo ai tria munera del sacerdozio neotestamentario* ».

un *quasi-embolisme* ou un *quasi-récit*, qui apparaît comme la greffe du lieu théologique scripturaire pour appliquer à cette prière d'ordination les concepts élaborés par l'auteur pour les anaphores eucharistiques.

On retrouve ici la construction classique qui permet à l'orant, après avoir évoqué les figures typologiques, d'exposer sa demande qu'il introduit par la particule *logico-modale* : « *quapropter* » (*c'est pourquoi*). L'évêque se présente au Seigneur d'une manière similaire à celle de Moïse d'Aaron, et des Apôtres : il demande à Dieu de lui accorder les collaborateurs qui soient de véritables aides, *exactement comme le furent pour la fonction de gouvernement, les anciens de Moïse ; pour la fonction sacerdotale les fils d'Aaron, et pour la fonction magistérielle, les compagnons des Apôtres*.⁴⁶

L'orant se présente d'ailleurs avec beaucoup d'humilité face au Seigneur : « *qui quanto magis fragiliores sumus, tanto his pluribus indigemus* ».⁴⁷

Vient ensuite l'épiclese qui reprend le thème du sacerdoce de second rang (« *secundi meriti munus* »), thème conducteur de l'ensemble du formulaire. Cette invocation de venue de l'Esprit-Saint a été préparée par le quasi-embolisme qui explicite le ministère presbytéral. Les caractéristiques fondamentales du sacrement de l'ordre que le concile Vatican II développera dans *Lumen Gentium* s'y trouvent déjà exprimées.

Quant aux intercessions, elles complètent la demande et énumèrent les qualités que l'évêque désire voir briller chez ses prêtres. Cette dernière partie de la prière d'ordination est appelée à évoluer suivant l'image du prêtre que l'on veut donner en exemple. Bien souvent, l'évêque puise dans lettres pastorales de Paul la liste des vertus qu'il souhaite voir briller en ses collaborateurs, et, au terme d'un *crescendo* eschatologique, le formulaire se conclut sur l'habituelle doxologie.

IV. LA PRIERE DU SACRAMENTAIRE GELASIEN ET LA REFORME LITURGIQUE DE VATICAN II

1. Les changements minimes de 1968

Nous avons signalé que, dans un premier temps, la prière d'ordination n'avait subi que de minimes changements affectant seulement les intercessions. En 1969, Alessandro Pistoia présentait ainsi ces changements :

⁴⁶ Ibidem, 50 : « *Esattamente come lo furono per la funzione di governo gli Anziani di Mosè, per la funzione sacerdotale i figli di Aaronne e per la funzione magisteriale i compagni degli Apostoli* ».

⁴⁷ *Car plus nous sommes fragiles, plus nous avons besoin qu'ils soient nombreux.*

*En ce qui concerne la prière de consécration des prêtres, le travail de ceux qui eurent en charge la réforme s'est limité à corriger quelques points par rapport aux textes originaux, spécialement au Sacramentaire veronense. La prière exprime d'une manière suffisamment exacte et complet le "munus" presbytéral. De réellement nouveau et significatif est à signaler le changement introduit dans le paragraphe final du texte. Là où il y avait une invocation à caractère ascético-moral, maintenant, c'est le sens ecclésial de l'ordination sacerdotale dans une visée missionnaire qui est exprimé : « Sint probi cooperatores ordinis nostri, ut verba Evangelii usque ad extremum terræ perveniant et nationum plenitudo in Christo congregata, in unum populum Dei sanctum convertatur ».⁴⁸ L'enseignement de *Lumen Gentium* doit être invoqué une fois encore : à l'article 28, on parle de la participation des prêtres au sacerdoce et aux labours apostoliques des évêques en vue de l'édification de l'Église toute entière. C'est la revalorisation de l'antique presbyterium comme conséquence logique de la redécouverte de la collégialité épiscopale, d'un côté, et la croissance de la conscience de la réelle solidarité dans l'œuvre missionnaire de l'autre.⁴⁹*

2. Les critiques

Des voix s'élevèrent pour demander une prière plus conforme au ministère du prêtre défini par le concile Vatican II (*Lumen Gentium* 28 et le décret *Presbyterorum Ordinis*). Pierre Jounel résume les deux principaux griefs adressés à cette prière :

Les uns estimaient que, si l'appartenance au presbyterium de l'évêque constitue la racine du presbytérat, en fait le prêtre est souvent seul au milieu d'un peuple et c'est là qu'il vit au jour le jour, la grâce de son sacerdoce. D'autres soulignaient que la prière d'ordination insiste peut-être trop sur le fait que le sacerdoce presbytéral est un ministère de second rang, craignant de le dévaluer aux yeux des fidèles.⁵⁰

⁴⁸ La finale de la prière du Veronense : « *Sint probi cooperatores ordinis nostri, ut bonam rationem dispensationis sibi creditae reddaturi, aeternae beatitudinis praemia consequantur* » est devenue en 1968 : « *Sint probi cooperatores ordinis nostri, ut verba Evangelii usque ad extremum terræ perveniant et nationum plenitudo in Christo congregata, in unum populum Dei sanctum convertatur* ».

⁴⁹ A. PISTOIA, « Note sulla teologia del nuovo rito delle ordinazioni », in *Ephemerides Liturgicae* 83, (1969) 97-98 : « *Per quanto riguarda la prece di consacrazione dei presbiteri, il compito degli incaricati della riforma si è limitato a correggere in alcuni punti quella già in uso secondo i testi originali, specialmente del Sacramentario veronense. Essa infatti esprime già in modo sufficientemente esatto e completo il munus presbiterale. Di veramente nuovo e significativo c'è da rivelare il cambiamento introdotto nel periodo conclusivo del testo. Dove, infatti, prima si trovava un'invocazione di carattere ascetico-morale, ora viene espresso il senso ecclesiale dell'ordinazione sacerdotale : « Sint probi cooperatores ordinis nostri, ut verba Evangelii usque ad extremum terræ perveniant et nationum plenitudo in Christo congregata, in unum populum Dei sanctum convertatur ».* A questo proposito va tenuto presente ancora una volta l'insegnamento della *Lumen Gentium* : all'articolo 28, infatti, si parla della partecipazione dei presbiteri al sacerdozio e al lavoro apostolico dei vescovi per l'edificazione di tutta la Chiesa. È la rivalorizzazione dell'antico presbyterium come conseguenza logica della riscoperta della collegialità episcopale da un lato e dell'acresciuta coscienza della stretta solidarietà nell'opera missionaria dell'altro ».

⁵⁰ P. JOUNEL, « La nouvelle édition typique du rituel des ordinations », in *LMD* 186/2 (1991/2) 18.

Un autre aspect est aussi à souligner ici : c'est le lien que la théologie du sacerdoce établit entre le prêtre et le Christ. Alors que la prière du *Veronense* développe surtout le rapport évêque-prêtres, la théologie actuelle souligne aussi, dans le sillage de l'École française, le lien fondamental entre le prêtre et le Christ, ce que le décret *Presbyterorum Ordinis* expose clairement :

Que les évêques donc, à cause du don de l'Esprit Saint que les prêtres ont reçu à leur ordination, voient en eux des auxiliaires et des conseillers indispensables dans leur ministère et leur charge de docteurs, sanctificateurs et pasteurs du peuple de Dieu. C'est ce que soulignent fortement, dès les origines de l'Église, les textes liturgiques qui demandent solennellement à Dieu, pour celui qu'on ordonne prêtre, l'envoi de " l'esprit de grâce et de conseil, afin qu'il assiste le peuple et le gouverne avec un cœur pur " .51

C'est pourquoi une référence explicite au sacerdoce du Christ fut introduite au cœur de la prière et qu'on inséra des citations de la lettre aux Hébreux.⁵²

3. *Synopse des deux prières*

La synopse suivante met en évidence les changements opérés en 1990, et indique en note les références scripturaires.

1968	1990
Adesto, ⁵³ Domine, sancte Pater omnipotens æterne Deus, honorum auctor et distributor omnium dignitatum per quem proficiunt universa,	Adesto, Domine, sancte Pater omnipotens æterne Deus, humanæ dignitatis auctor ⁵⁴ et distributor omnium gratiarum, ⁵⁵ per quem proficiunt universa,

⁵¹ CONCILE VATICAN II, *Presbyterorum Ordinis*, n. 7.

⁵² Le sous-secrétaire de la congrégation pour le culte divin s'exprimait ainsi : « *La cooperación con el ministerio del obispo no se funda en una concesión de éste al presbítero de las propias funciones ministeriales, sino en una participación específica y personal del sacerdocio de Cristo como Cabeza de la Iglesia. El "secundi meriti munus" no tiene un origen administrativo o jurídico, sino estrictamente sacramental, que fundamenta precisamente la comunión de los presbíteros con el obispo y entre sí, en una auténtica "fraternidad sacramental" : [suivent deux citations de Presbyterorum Ordinis 7 et 8]. No era justo que en toda la "Prex ordinationis" de los presbíteros no se hiciera referencia alguna al sacerdocio de Cristo. Era uno de los aspectos negativos más sentidos, un poco paliado más recientemente por la presencia del Prefacio propio de las ordenaciones. La introducción del tema cristológico se hace sobre la base del texto tantas veces cotado en los documentos del Concilio Vaticano II al tratar del ministerio : « Christus quem Pater sanctificavit et misit in mundum (Juan 10, 36) ».* P. TENA, « La prex ordinationis de los presbíteros en la II edición típica », in *Notitiæ* 283 (1990) 129-130.

⁵³ Dans les recensions médiévales, de même que dans le texte aujourd'hui en usage dans le rite romain, figure l'incipit : " *Adesto, Domine* ". Sur la convenance de la traduire simplement par : *Ô Seigneur*, voir : C. GIRAUDO, « Il problema dell'"Adesto" nelle preghiere di ordinazione. Una nota sul rapporto tra struttura, comprensione e traduzione dei formulari liturgici », in *Ephemerides Liturgicæ* 106 (1992) 263-274.

⁵⁴ CONCILE VATICAN II, Déclaration sur la *liberté religieuse*, n° 1.

⁵⁵ 1 Co 12, 4.

per quem cuncta firmantur
amplificatis semper in melius
naturæ rationabilis incrementis,
per ordinem congrua ratione dispositum.

Unde sacerdotales gradus
atque officia levitarum
sacramentis mysticis instituta creverunt :
ut cum Pontifices summos
regendis populis præfecisses
ad eorum societatis et operis adiumentum
sequentis ordinis viros
et secundæ dignitatis eligeres.

Sic in eremo
per septuaginta virorum prudentium
mentes
Moysis spiritum propagasti ;
quibus ille adiutoribus usus
in populo, innumeras multitudines facile
gubernavit.

Sic in filios Aaron paternæ
plenitudinis abundantiam transfudisti,
ut ad hostias salutare
et frequentioris officii sacramenta,
meritum sufficeret sacerdotum.

Hac providentia, Domine,
Apostolis Filii tui

per quem cuncta firmantur,
qui, ad efformandum populum
sacerdotalem,⁵⁶
ministros Christi Filii tui,
virtute Spiritus Sancti,
in eodem diversis ordinibus disponis.⁵⁷
Iam in priore Testamento,
officia
sacramentis mysticis instituta creverunt :
et cum Moysen et Aaron
regendo et santificando populo
præfecisses,
ad eorum societatis et operis adiumentum
sequentis ordinis viros
et dignitatis eligeres.

Sic in eremo
per septuaginta virorum prudentium
mentes
Moysis spiritum propagasti ;
quibus ille adiutoribus usus
populum facilius gubernavit.⁵⁸

Sic in filios Aaron paternæ
plenitudinis abundantiam transfudisti⁵⁹,
ut ad sacrificia tabernaculi
quæ umbra erant futurorum bonorum,⁶⁰
meritum sufficeret secundum legem
sacerdotum.⁶¹

Novissime vero, Pater sancte,⁶²
Filiu tuu in mundu misisti,⁶³

⁵⁶ CONCILE VATICAN II, Constitution *Lumen Gentium*, n° 10 ; *Presbyterorum ordinis*, n° 12 :
« Sacramento ordinis presbyteri Christo Sacerdoti configurantur, ut ministri Capitis, ad totum eius
corpus quod est Ecclesia extruendum et ædificandum, tamquam ordinis episcopalis cooperatores ».

⁵⁷ CONCILE VATICAN II, Constitution *Lumen Gentium*, n° 28 : « Sic ministerium ecclesiasticum
divinitus institutum diversis ordinibus exercetur ... ».

⁵⁸ Num 11, 24-25.

⁵⁹ Ex 28, 1-4 ; 29, 1-9. 44.

⁶⁰ He 8, 5 ; Col 2, 17.

⁶¹ He 7, 28.

⁶² He 1, 2.

doctores fidei comites addidisti
quibus illi orbem totum
secundis prædicatoribus impleverunt

Quapropter infirmitati quoque nostræ,
Domine, quæsumus,
hæc adiumenta largire ;
qui quanto fragiliores sumus, tanto his
pluribus indigemus.
Da quæsumus, omnipotens Pater,
in hos famulos tuos presbyterii
dignitatem ;
innova in visceribus eorum
Spiritus sanctitatis ;
acceptum a te, Deus,
secundi meriti munus obtineant,
censuramque morum
exemplo suæ conversationis insinuent.
Sint probi cooperatores Ordinis nostri,
ut verba Evangelii

usque ad extremum terræ perveniant

Apostolorum et Pontificem confessionis
nostræ Iesum.⁶⁴

Ipse tibi per Spiritum Sanctum
semetipsum obtulit immaculatum,⁶⁵
et Apostolos suos, sanctificatos in
veritate,⁶⁶

missionis suæ participes effecit ;⁶⁷
quibus comites addidisti
ad opus salutis per totum mundum
nuntiandum atque exercendum.⁶⁸

Nunc etiam infirmitati nostræ,
Domine, quæsumus,
hos adiutores largire ;
quibus in apostolico sacerdotio fungendo
indigemus.

Da quæsumus, omnipotens Pater,
in hos famulos tuos presbyterii
dignitatem ;
innova in visceribus eorum
Spiritus sanctitatis ;
acceptum a te, Deus,
secundi meriti munus obtineant,
censuramque morum
exemplo suæ conversationis insinuent.
Sint probi cooperatores Ordinis nostri,
ut verba Evangelii
eorum prædicatione
in cordibus hominum,
Sancti Spiritus gratia, fructificent
et usque ad extremum terræ perveniant.⁶⁹
Sint nobiscum
fideles dispensatores mysteriorum
tuorum,⁷⁰

⁶³ Jo 10, 36.

⁶⁴ He 3, 1.

⁶⁵ He 9, 14.

⁶⁶ Jo 17, 19.

⁶⁷ Jo 20, 21.

⁶⁸ CONCILE VATICAN II, Constitution *Sacrosanctum Concilium*, n° 6.

⁶⁹ CONCILE VATICAN II, *Presbyterorum Ordinis*, n° 4.

	ut populus tuus per lavacrum regenerationis innovetur et de altari tuo reficiatur, utque reconcilientur peccatores et subleventur infirmi. Sint nobis iuncti, Domine, ad tuam deprecandam misericordiam pro populo ipsis commisso atque pro universo mundo.
et nationum plenitudo, in Christo congregata, in unum populum Dei sanctum convertatur.	Sic nationum plenitudo, in Christo congregata, ⁷¹ in unum populum tuum, in Regno tuo consummandum, convertatur.
Per Dominum nostrum Iesum Christum, Filius tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus Sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. Amen.	Per Dominum nostrum Iesum Christum, Filius tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus Sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. Amen.

4. Un changement qui affecte le cœur de la prière

C'est au cœur même du lieu théologique scripturaire que fut introduit le changement. Alors que le parallélisme était remarquable entre les trois figures typologiques du premier ordre : (Moïse pour la fonction de gouvernement ; Aaron, pour la sanctification et les Apôtres pour l'enseignement) ; et les figures typologiques correspondantes du second ordre (les soixante-dix anciens pour la fonction de gouvernement, les fils d'Aaron pour la sanctification ainsi que les compagnons des Apôtres pour l'enseignement) ; ⁷² il semble qu'il ait été compromis par l'introduction de la séquence suivante : le Christ, les Apôtres, les compagnons.⁷³ La personne du Christ

⁷⁰ 1 Co 4,1.

⁷¹ CONCILE VATICAN II, Constitution *Lumen Gentium*, n° 2, 5, 48.

⁷² P. TENA, « La prex ordinationis de los presbiteros en la II edicion típica », in *Notitiæ* 283 (1990) 131 : « La revisión de la Prex se ha hecho centrado más decididamente la tipología en la colaboración que Moisés y Aarón tuvieron en el gobierno y la santificación del pueblo de Dios en el Antiguo Testamento. De ahí que se haya situado explícitamente la referencia ».

⁷³ P. TENA, « La prex ordinationis de los presbiteros en la II edicion típica », in *Notitiæ* 283 (1990) 130 : « Estas dos dimensiones – *Apostolus / Enviado* y *Pontifex / Sacerdote* – sirven muy bien para expresar la dinámica de consagración – *misión propia di Cristo*, y comunicada por *El* a los Apóstoles. Había que explicitar la originalidad del sacerdocio constitutivo de la persona de Cristo : la ofrenda da filial de sí mismo, iniciada en su encarnación, y perenizada a la diestra del Padre, con su glorificación, y a

n'était-elle pas évoquée implicitement par l'expression : *les apôtres de ton Fils* ? Il est maintenant plus difficile de comprendre avec qui le Christ est mis en parallèle dans la troisième figure typologique, car il faut reconnaître que Christ est autant à l'origine de la fonction de gouvernement de Moïse, que de celle de sanctification d'Aaron et de celle d'enseignement exercée par les Apôtres. On ne saisit pas non plus les motifs qui ont entraînés la suppression de l'expression *docteurs de la foi*, qui caractérisait si bien la fonction d'enseignement des prêtres.

Il semble que les réviseurs n'aient pas assez pris en compte la typologie de cette prière. Mgr Tema se demande pourquoi, à côté de la figure traditionnelle de Moïse s'adjoignant les soixante-dix anciens, apparaît la figure d'Aaron.⁷⁴ Pourtant, l'introduction à l'évocation de la typologie va réunir ces deux images en un même paragraphe avec les termes de *régir* et de *sanctifier*.

« *Iam in priore Testamento, officia sacramentis mysticis instituta creverunt : et cum Moysen et Aaron regendo et santificando populo præfecisses, ad eorum societatis et operis adiumentum sequentis ordinis viros et dignitatis eligeres* ».

La typologie d'Aaron insistera moins sur le ministère sanctificateur des ministres du temple que sur le temple lui-même, ombre des réalités à venir :⁷⁵

« *Sic in filios Aaron paternæ plenitudinis abundantiam transfudisti,⁷⁶ ut ad sacrificia tabernaculi quæ umbra erant futurorum bonorum* ».⁷⁷

C'est pourquoi nous reprenons volontiers l'image développée par Cesare Giraudò :

En somme, adaptant une image du monde médical, on peut dire que les réviseurs ont opéré le cœur du formulaire de l'ordination presbytérale sans se

la vez su misión mesiánica de revelación del amor del Padre al mundo y de purificación de los pecados. Para ello asume el texto que sitúa el sacerdocio de Cristo en el interior de la nueva alianza : "Ipse tibi per Spiritum Sanctum semetipsum obtulit immaculatum" (cf. Heb. 9, 14) ».

P. TENA, « La prex ordinationis de los presbiteros en la II edicion tipica », in *Notitiæ* 283 (1990) 131 : « *Una tercera línea de revisión la ofrecía la cuestión de la tipología. El tema de la "cooperación" ha suscitado en todas las liturgias de ordenación presbiteral la tipología de Moisés eligiendo a los sesenta ancianos para que colaboraran con él en la tarea de juzgar al pueblo. La oración del veronense es la única que introduce, junto a la figura de Moisés, la de Aarón ayudado por su hijos. Seguramente esto es debito al fuerte acento "sacerdotal" del texto primitivo, subrayado desde el principio con la frase "ut cum pontifices summos regendis populis præfecisses..." . El passo inmediato desde Moisés y Aarón hasta los Apóstoles y los presbíteros, junto con la ausencia de una alusión al sacerdocio de Cristo, hacía pesar mucho la imagen veterotestamentaria sobre el ministerio eclesial ; esto, aparte del posible equívoco, no es grato a una sensibilidad teológica muy alertada sobre la originalidad del sacerdocio y del ministerio del Nuevo Testamento* ».

⁷⁵ Cf. Heb 8, 5 ; Cl 2, 17.

⁷⁶ Ex 28, 1-4 ; 29, 1-9. 44.

⁷⁷ P. TENA, « La prex ordinationis de los presbiteros en la II edicion tipica », in *Notitiæ* 283 (1990) 131 : « *Con esta alusión al carácter de "umbra" y de sacerdotes "secundum Legem", si evita que la recitación des esta Prex suscite equívocos acerca de la relación entre el sacerdocio aarónico y el ministerio sacerdotal cristiano* ».

*rendre compte qu'ils intervenaient au cœur ... En tous cas, les réviseurs ont manqué de la sagesse de la prudence et du respect qui avaient présidé, quelques années plus tôt, à la révision du canon romain.*⁷⁸

Une autre modification a été apportée à l'introduction de la demande épiciclétique : dans la demande de 1968, l'évêque disait :

« Quapropter infirmitati quoque nostræ, Domine, quæsumus, hæc adiumenta largire ; qui quanto fragiliores sumus, tanto his pluribus indigemus ».

L'adresse est devenue en 1990 :

« Nunc etiam infirmitati nostræ, Domine, quæsumus, hos adiutores largire ; quibus in apostolico sacerdotio fungendo indigemus ».

La formule de 1968 introduisait de manière remarquable la demande adressée au Seigneur par l'évêque d'accorder les aides nécessaires pour l'accomplissement du ministère du second ordre. Nous pensons qu'il n'est absolument pas inconvenant que l'évêque fasse, devant son peuple rassemblé, état de ses difficultés dans l'accomplissement de son ministère apostolique. Ici, on souligne que les prêtres sont les aides nécessaires et les conseillers de l'évêque dans le ministère et leur charge de docteurs, sanctificateurs et pasteurs du peuple de Dieu (voir *Presbyterorum Ordinis* 7).⁷⁹

On doit reconnaître, par contre, que la nouvelle formulation des intercessions est réussie. Les intercessions sont le lieu d'un possible ajustement, et peuvent développer les différentes demandes comme cela a été fait pour la finale de la prière d'ordination du diacre en 1968. On note un recours à la lettre aux Hébreux, tant pour développer la seconde typologie d'Aaron, que pour illustrer la fonction d'enseignement. Cette lettre utilise une typologie vétérotestamentaire pour présenter le sacerdoce nouveau du Christ, selon l'ordre de Melchisédech.

CONCLUSION

⁷⁸ C. GIRAUDO, « Il presbitero : Pastore, sacerdote e “doctor fidei” », *a. cit.*, 57 : « Insomma, mutuando un'immagine della medicina, possiamo dire che i revisori hanno operato al cuore il formulario dell'ordinazione presbiterale, senza rendersi conto che stavano operando proprio al cuore ... In ogni caso, ai revisori è mancata quella saggezza, quella prudenza e quel rispetto che anni addietro avevano presieduti alla revisione del canone romano ».

⁷⁹ P. TENA, « La prex ordinationis de los presbiteros en la II edicion típica », in *Notitiæ* 283 (1990) 129 : « La variante de la II edición típica asume más claramente la afirmación conciliar que habla de los presbíteros como « necesarios adiutores et consilarios (Episcopi) in ministerio et munere docendi, sanctificandi et pascendi plebem Dei » (*Presbyterorum ordinis* 7), y justifica la presencia de los presbíteros como elemento normal en la estructura de los órdenes ministeriales ».

La méthode d'analyse proposée par Cesare Giraudo, a permis de mettre en évidence l'enracinement scripturaire des grandes prières de l'Ancien Testament comme certaines prières majeures de la liturgie.

Au cœur d'une prière à dynamique simple, on peut trouver un embolisme qualifié de *greffe embolistique*, pour donner plus de poids à la demande. L'orant, soucieux de donner plus de poids à sa supplication, cherche dans les archives de la Parole de Dieu, un fondement supplémentaire à sa demande. Ce fondement est appelé *lieu théologique scripturaire*. Un cas intermédiaire entre la dynamique simple et la dynamique embolistique peut se présenter : on parlera alors de *quasi-embolisme* ou de *quasi-greffe*.

C'est le cas pour la prière d'ordination presbytérale du sacramentaire *veronense*. Les citations ne sont pas à la lettre, il s'agit davantage d'une évocation. Cette évocation est suffisamment claire pour qu'on reconnaisse aisément le lieu théologique des trois fonctions du sacerdoce ministériel.

Les changements de 1990 conduisent à s'interroger sur la volonté du magistère de faire dépendre la *lex orandi* de la *lex credendi*, opérant un renversement symptomatique de l'axiome formulé jadis par Prosper d'Aquitaine. Ce fut une des préoccupations majeures du bienheureux Pape Paul VI ; il l'exprimait, dès 1966, aux membres du *Consilium* comme ligne directrice de la réforme :

*L'attention qu'il faut porter aux sources bibliques de tout acte liturgique, le souci qu'il faut avoir de faire concorder la "lex orandi" avec la "lex credendi", c'est-à-dire de conserver à la prière sa riche signification doctrinale et de proportionner le langage liturgique à son contenu dogmatique.*⁸⁰

Il se plaçait dans la même ligne que son prédécesseur Pie XII qui affirmait dans *Mediator Dei* :

*Que si l'on veut discerner et déterminer d'une façon absolue et générale les rapports entre la foi et la liturgie, on peut dire à juste titre : « Lex credendi statuat supplicandi ». Que la règle de la croyance fixe la règle de la prière.*⁸¹

⁸⁰ PAUL VI, *Discours aux membres du Consilium*, in *Notitiæ* 2 (1966) 298-299 : « *Quanta cum diligentia considerandi sunt fontes biblici singulorum actuum liturgicorum, quantum studium conferendum, ut lex orandi concordet cum lege credendi, scilicet ut precatio in sua significatione servet ubertatem doctrinae et ut sermo sacer accommodetur ad rem dogmaticam, quam continet* ».

⁸¹ PIE XII, *Encyclique « Mediator Dei et hominum »*, in *La Documentation Catholique* 45 (1948) 209-210 : *Ainsi, la sainte liturgie ne désigne et n'établit point la foi catholique absolument et par sa propre autorité, mais plutôt, étant une profession des vérités célestes soumises au suprême magistère de l'Église, elle peut fournir des arguments et des témoignages de grande valeur pour décider d'un point particulier de la doctrine chrétienne. Que si l'on veut discerner et déterminer d'une façon absolue et*

L'évolution de la doctrine du presbytérat conduira à un réajustement des formules liturgiques. Même si ceci ne fut pas effectué en 1968, on modifia la prière en 1990 à la suite de nombreuses demandes, de manière à ce qu'elle mette mieux en lumière l'actuelle théologie du presbytérat.

On constate qu'au cours des âges, les formulaires euchologiques furent toujours l'objet de modifications ; il faut reconnaître qu'on ne s'improvise aussi facilement créateur de formulaires. Que l'on se souvienne de la réticence instinctive de Dom Bernard Botte à restructurer la prière d'ordination des évêques. Celui-ci, dans ces mémoires, revenant sur cet épisode du *Consilium*, notait :

Je ne voyais pas le moyen de faire quelque chose de cohérent avec les deux parties disparates de la formule. Faudrait-il créer une nouvelle prière de toutes pièces ? Je m'en sentais bien incapable. Il est vrai qu'on trouverait aisément des amateurs pour faire la besogne, car il existe des gens qui croient avoir un charisme spécial pour composer des formules liturgiques.⁸²

Dom Botte affirmait souvent aux étudiants de l'institut supérieur de liturgie qu'un formulaire liturgique n'est pas un traité théologique adressé à Dieu. Nous ajouterons qu'il exprime, à sa manière, la foi de l'Église.

C'est pourquoi, dans cette contribution, nous avons essayé de montrer qu'une étude attentive de la structure interne des grandes prières sacerdotales est la condition indispensable pour en percevoir l'articulation interne ; et à ce moment là, on peut opérer les adaptations minimales qui semblent nécessaires pour que la *lex orandi* exprime la *lex credendi*.

générale les rapports entre la foi et la liturgie, on peut dire à juste titre : "Lex credendi legem statuat supplicandi : que la règle de la croyance fixe la règle de la prière".

⁸² B. BOTTE, *Le mouvement liturgique, témoignage et souvenirs*, Paris, Desclée, 1973, p. 167.